

AFFICHÉ  
LE 22/12/2025



2025.....  
Parafe

## DELIBERATION N°642

### OBJET : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET PROTOCOLES OBLIGATOIRES DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Entendu l'exposé de madame Josyane MÉLÉARD, Adjointe au maire ;

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

Vu l'avis de la commission petite enfance, vie scolaire et activités périscolaires ;

Considérant la nécessité de garantir la qualité, la sécurité et le bon fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal ;

Considérant l'importance de formaliser les modalités d'accueil, les règles de vie collective, les protocoles sanitaires et d'urgence, ainsi que les engagements des familles et des professionnels ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

**ADOpte** le règlement de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance de la commune d'Ozoir-la-Ferrière et les protocoles relatifs à la santé, à l'hygiène, à la sécurité, à la gestion des urgences et à la prévention des risques.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

La secrétaire de séance,  
Madame Josyane MÉLÉARD.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 17 décembre 2025

Le Maire,  
Christine FLECK.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703503-20251217-DELIB\_642\_2



OZOIR-LA-FERRIÈRE

AFFICHÉ  
LE 22/12/2025

DIRECTION GÉNÉRAL DES SERVICES

2025/.....  
Parafe

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

Conseillers en exercice :	35
Présents :	27
Absents :	2
Pouvoirs :	6
Votants :	33

Convoqués le : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Christine FLECK, maire.

**PRESENTS** : Madame Christine FLECK, Madame Josyane MÉLÉARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Carlos VINHA PEREIRA, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Irène CAVIGLIOLI, Madame Sonia LOPES, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAI, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Monsieur Cyril GHOLZLAND, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Madame Marjorie HIDIER, Monsieur Jean-Claude DEBACKER.

**ABSENTS** : Monsieur Karim ALLEK, Monsieur Régis VIEIRA.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Madame Lucie CZIFFRA	à	Monsieur Bruno WITTMAYER
Monsieur Ziain TADJINE	à	Monsieur Cyril GHOLZLAND

Madame le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MÉLÉARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703503-20251217-DELIB\_637\_2